



Amiens, le 7 Novembre 2013

Section de la Somme

Philippe DECAGNY
Secrétaire Général

Monsieur le Directeur Académique
des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale
20 Boulevard Alsace Lorraine
80063 AMIENS CEDEX 9

URGENT

Monsieur le Directeur Académique,

Après avoir pris connaissance de votre circulaire datée du mercredi 6 novembre 2013 adressée dans les écoles par courrier électronique ce jeudi 7 novembre, ayant pour objet l'organisation de la journée de classe du 13 novembre 2013, après l'entretien téléphonique que vous m'avez accordé ce jour, au nom du SE-UNSA de la Somme, je vous réitère notre totale désapprobation quant aux changements apportés par votre circulaire.

En effet, compte tenu que l'accueil des élèves était bien prévu pour la journée du mercredi 13 novembre depuis le 5 juillet 2013, date de votre précédente circulaire relative au calendrier des vacances scolaires, d'une part, et que les enseignants à temps partiel ne travaillant pas le lundi ont pu prendre des engagements (rendez-vous médicaux) ou avoir des contraintes (de garde d'enfant par exemple), d'autre part, votre circulaire, publiée à moins d'une semaine de la date concernée, est source de difficultés pour un nombre d'enseignants non négligeable et sème le trouble dans quasiment toutes les écoles.

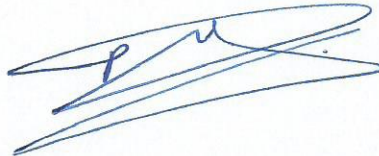
Les enseignants, s'ils ne refusent pas de tout faire pour que le service public d'éducation fonctionne dans les meilleures conditions, ne peuvent admettre d'être ainsi « *malmenés dans leur organisation* » ou encore « *pris pour des marionnettes qu'on manipule* » pour ne citer que deux des réflexions qui circulent dans les cours d'école.

Le SE-UNSA ne remet pas en cause la journée du mercredi 13 novembre travaillée mais dénonce les tergiversations et changements de dernière minute, surtout qu'ils induisent une énorme confusion, le lundi 2 septembre étant un jour déjà travaillé pour les enseignants !

Le SE-UNSA vous demande de prendre en considération avec la plus grande bienveillance toutes les sollicitations qui vous seront formulées par les enseignants qui se trouveront mis en difficulté par votre décision, en particulier les collègues exerçant à temps partiel et, le cas échéant, de leur accorder l'autorisation d'absence avec traitement.

Le SE-UNSA espère qu'il s'agit d'une malencontreuse péripétie de fonctionnement qui ne se reproduira pas estimant qu'il aurait été préférable d'éviter cet épisode, qui ne peut que discréditer le service public, tant il est emprunt de confusion et source d'incompréhension.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, illegible name.